

DE : Monsieur Mathieu Lacombe
Ministre responsable de la Jeunesse

Le 26 mai 2025

TITRE : Plan d'action jeunesse 2025-2030 : nous sommes la jeunesse québécoise, nous construisons, aujourd'hui et demain, le Québec auquel nous aspirons

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Lancée en 2016, la *Politique québécoise de la jeunesse 2030* représente le cadre de référence pour l'action gouvernementale et celle de ses partenaires en matière de jeunesse jusqu'en 2030.

La Politique québécoise de la jeunesse a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse puisse contribuer pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain. Elle s'appuie sur deux principales orientations :

- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts;
- Aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie.

La Politique s'adresse principalement aux jeunes Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans. La portée de ses actions peut s'étendre aux 12 à 35 ans dans le cas d'interventions préventives ou pour accompagner certains jeunes dans des transitions particulières.

La Politique québécoise de la jeunesse est mise en œuvre par des stratégies et des plans d'action successifs qui permettent d'ajuster les interventions en fonction de l'évolution des contextes et des besoins des jeunes. Ces plans d'action comprennent divers programmes et mesures permettant la mise en œuvre d'initiatives et de projets offerts spécifiquement aux jeunes.

Stratégies et Plans d'action jeunesse

Une première Stratégie d'action jeunesse a été élaborée et réalisée entre 2016-2021. À la suite de quoi, elle a été renouvelée et a donné place au Plan d'action jeunesse 2021-2024. Compte tenu du contexte, une année de transition de ce Plan a été autorisée et opérationnalisée pour 2024-2025. Celui-ci est arrivé à échéance le 31 mars 2025.

Dans une perspective de continuité des services en faveur des jeunes, le prochain Plan d'action qui couvrira la période comprise entre 2025 et 2030 réaffirme l'importance que le gouvernement accorde à la jeunesse et entend poursuivre le soutien aux jeunes offert dans le cadre des précédents plans et stratégies.

Au cours des derniers mois, des consultations publiques sur le Web et en présentiel dans l'entière des régions du Québec, un appel de mémoires, un appel de propositions de projets et de mesures a permis de mettre à jour les priorités d'actions que le gouvernement du Québec souhaite placer à l'avant-plan pour les cinq prochaines années. Ces actions concertées sont réalisées avec la collaboration des ministères, des organismes et des acteurs du milieu de la jeunesse.

Consultation des jeunes et des acteurs du milieu de la jeunesse au Québec

Ces priorités s'appuient sur une analyse approfondie des besoins exprimés par les jeunes eux-mêmes, notamment lors d'un vaste processus de consultation réalisé à l'automne 2023. Celui-ci avait pour objectif d'être à l'écoute des préoccupations et des ambitions des jeunes et des acteurs du milieu de la jeunesse.

À la suite de cet exercice, certains objectifs du Plan d'action ont été actualisés, ceci afin de mieux refléter les besoins et les aspirations des jeunes et aussi d'être en adéquation avec les priorités gouvernementales. Le renouvellement du Plan d'action est l'occasion d'ajuster l'offre de services pour les jeunes et de répondre à leurs besoins et à leurs priorités.

Des travaux de documentation ont aussi été réalisés afin de s'assurer que les objectifs du Plan soient toujours d'actualité et alignés avec les priorités de la jeunesse.

Consultation des jeunes et des acteurs du milieu de la jeunesse autochtones

Afin de prendre en considération les spécificités des jeunes Autochtones, certains partenaires jeunesse ont mené des démarches visant à documenter plus spécifiquement les besoins et les défis de ces jeunes qui évoluent dans des réalités sociales, historiques, politiques, culturelles, linguistiques et géographiques particulières.

Le territoire, la culture et la langue sont ressortis comme des thèmes centraux reliés à une identité fière et forte qui sont les clés du mieux-être de ces jeunes. Les consultations réalisées auprès des jeunes mettent en évidence leur diversité et leur point de vue qui peuvent être différents selon, par exemple, la nation auquel ils s'identifient, le milieu dans lequel ils évoluent ou même la langue qu'ils utilisent.

2- Raison d'être de l'intervention

La jeunesse représente une période riche en expériences, marquée par une multitude d'apprentissages, d'adaptations et de rencontres significatives. Elle se caractérise par d'importantes transitions à travers lesquelles les jeunes poursuivent leur développement, acquièrent une multitude de connaissances et de compétences, construisent leur identité en relation avec les autres et à travers des expériences vécues dans les différents milieux qu'ils fréquentent, qu'ils soient familiaux, scolaires, professionnels ou communautaires.

Les jeunes ne constituent pas un groupe homogène. Leurs aspirations, leurs réalités, leurs préoccupations et leurs besoins varient selon différents facteurs et selon les contextes qui eux-mêmes évoluent. Depuis la publication de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, plusieurs transformations majeures se sont intensifiées, révélant de nouveaux défis tant pour les jeunes que pour la société dans son ensemble.

Il s'avère donc essentiel de poser des gestes pour préparer et soutenir les jeunes à faire face aux défis d'envergure qui les attendent. Les repères des dernières années s'estompent pour laisser place à une nouvelle réalité. La jeunesse se doit d'être éduquée, qualifiée, formée, en santé, tant sur le plan physique que mental, pour contribuer à bâtir une société juste, fière, inclusive, dynamique, productive et compétitive.

Bien que la pandémie soit chose du passé depuis déjà quelques années, il est impossible d'oublier le fait qu'elle a eu de nombreuses répercussions, notamment sur la jeunesse québécoise, qu'il s'agisse des enjeux de santé mentale et physique, de persévérance scolaire et d'employabilité. Or, face à sa démographie vieillissante, le Québec a plus que jamais besoin que sa jeunesse contribue à sa prospérité.

Les effets attribuables aux changements démographiques, climatiques et technologiques, dont l'essor de l'intelligence artificielle, se font déjà sentir dans toutes les sphères de la vie. À cela s'ajoutent les répercussions liées aux différents contextes (sanitaire, du logement, de la hausse du coût de la vie, etc.) qui bouleversent la société et qui affectent particulièrement les jeunes.

Face à l'ampleur des défis, le gouvernement du Québec s'engage à soutenir les jeunes et à contribuer à mieux faire entendre leurs voix afin qu'ils puissent participer pleinement aux choix de notre société. Le Plan d'action jeunesse est animé par une vision d'une jeunesse audacieuse, innovante et source de fierté pour le Québec. Celle-ci transcende l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre pour s'assurer de répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes. Il est primordial que le gouvernement continue d'appuyer la jeunesse québécoise.

Le Secrétariat à la jeunesse joue un rôle stratégique de représentation des intérêts et des besoins des jeunes afin d'influencer l'action gouvernementale depuis 2001. Ainsi, le Secrétariat coordonne l'action gouvernementale en matière de jeunesse par le biais de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 qui détermine les grandes orientations du gouvernement envers les près de 1.6 million de jeunes Québécoises et Québécois âgés entre 15 et 29 ans.

Pour ce faire, le SAJ contribue à ce que les ministères et organismes tiennent compte des réalités particulières des jeunes, et à ce que les actions gouvernementales qui les visent soient cohérentes par l'entremise du rôle-conseil auprès d'eux. Il coordonne la Politique et ses stratégies ou plans d'action dont il finance lui-même un grand nombre de mesures.

Une intervention gouvernementale structurée et un leadership assumé en matière de jeunesse via un Plan d'action, tel que celui exercé par le Secrétariat à la jeunesse, sont essentiels et contribuent fortement à l'efficacité de l'action publique et sur la cohésion sociale :

- *La cohésion des politiques publiques*
Une coordination centrale des interventions destinées aux jeunes évite la fragmentation et la redondance. Cela génère une action équitable et efficace dans l'atteinte des objectifs collectifs définis par la Politique québécoise de la jeunesse 2030.
- *L'exclusion des enjeux jeunesse dans l'appareil gouvernemental*
Placer la jeunesse au cœur des priorités gouvernementales permet de mieux répondre à ses besoins spécifiques et de renforcer la capacité du Québec à préparer une relève engagée, dynamique et porteuse d'avenir sur les plans social, économique et démocratique.
- *L'érosion de la confiance des jeunes envers les institutions*
La reconnaissance officielle des enjeux propres à la jeunesse constitue un levier essentiel pour renforcer leur sentiment d'appartenance et de confiance envers les institutions publiques, consolidant ainsi les fondements d'une démocratie forte, inclusive et durable.
- *L'accentuation des inégalités intergénérationnelles*
Une intervention cohérente et structurée permet de réduire les écarts économiques, sociaux et territoriaux entre les jeunes et les autres groupes d'âge, favorisant ainsi une plus grande équité intergénérationnelle, valeur fondamentale du projet de société québécoise.

La perte de leadership gouvernemental en matière de jeunesse

Une instance dédiée à la coordination et à l'orientation des actions ministérielles est essentielle au Québec, ceci afin de maximiser l'efficacité de ses interventions en

matière de jeunesse et d'assurer une réponse concertée, cohérente et durable aux besoins des jeunes. Sans celle-ci, le Québec se priverait d'un levier stratégique essentiel pour affirmer ses ambitions envers sa jeunesse et garantir la convergence de l'action publique.

- *Le recul du rayonnement du Québec sur les scènes nationales et internationales*
En affirmant son leadership en matière de jeunesse, le Québec renforce son influence diplomatique et consolide sa position dans les forums pancanadiens et internationaux dédiés à la jeunesse et aux générations futures.

3- Objectifs poursuivis

Le Plan d'action jeunesse 2025-2030 vise à réaliser l'objectif général de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, soit d'accompagner les jeunes de 15 à 29 ans dans leur parcours vers l'autonomie. Pour ce faire, le Plan d'action mettra en œuvre des mesures pour agir à la fois sur les milieux de vie et sur les individus. Il vise à maintenir une continuité de services en faveur des jeunes tout en étant adapté à leurs besoins et à leurs aspirations.

Les actions mises en œuvre par le Plan d'action sont orientées autour de sept axes d'intervention soit : l'emploi, l'entrepreneuriat, l'environnement, la culture, l'éducation, la santé et la participation citoyenne, et autour de 21 objectifs qui ont été actualisés, pour répondre adéquatement aux besoins des jeunes. Ce travail a été fait en collaboration avec les ministères, les organismes et les acteurs du milieu qui offrent également un soutien à la jeunesse du Québec. Les mesures du Plan sont donc complémentaires à celles posées par ces derniers.

D'ici 2030, l'objectif est clair : que plus de jeunes soient pleinement outillés pour réussir leur transition vers l'autonomie. Le Secrétariat à la jeunesse veut les voir instruits, qualifiés, en santé, actifs et engagés. Des jeunes confiants, qui prennent leur place, qui participent pleinement et fièrement à la construction d'un Québec prospère, inclusif, égalitaire et durable.

Par ce Plan d'action, nous contribuerons à :

- Positionner la jeunesse au cœur de l'action et des priorités de la société québécoise;
- Maximiser l'impact des actions menées auprès des jeunes;
- Développer des partenariats et des projets pour donner une impulsion à la jeunesse;
- Améliorer la cohérence et la cohésion des actions qui sont posées en faveur des jeunes;
- Donner les moyens à la jeunesse de porter sa voix dans la collectivité;
- Faire en sorte que la jeunesse soit bien informée et développe son sens critique;
- Rassembler, solidariser et mobiliser les acteurs du milieu de la jeunesse.

La mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2025-2030 devra faire l'objet d'un suivi rigoureux, fondé sur des cibles précises, établies à partir des données disponibles et des tendances récemment observées. L'évolution des actions au fil des prochaines années permettra non seulement d'évaluer les résultats obtenus, mais aussi de contribuer activement au maintien, voire à l'amplification des retombées positives pour les jeunes du Québec.

Celui-ci sera mesuré par :

- Le nombre de projets soutenus qui offrent aux jeunes l'occasion de porter leur voix dans la collectivité;
- Le nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de ce présent Plan d'action;
- Le nombre de participations de jeunes aux initiatives soutenues;
- Le nombre d'activités et d'événements mis en œuvre pour les jeunes;
- Le nombre de jeunes au sein des conseils d'administration des organismes financés;
- Le taux de satisfaction des jeunes, des partenaires, des ministères et des organismes.

4- Proposition

La mise en œuvre du Plan d'action jeunesse 2025-2030 : « Nous sommes la jeunesse québécoise, nous construisons, aujourd'hui et demain, le Québec auquel nous aspirons », prévoit le financement d'initiatives soutenues par le Secrétariat à la jeunesse, par des ministères et/ou par des organismes gouvernementaux. Ces initiatives sont des moyens concrets d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. Elles se rapportent aux sept axes d'intervention qui se déclinent en 21 objectifs. Ceux-ci viendront appuyer les efforts déjà en cours dans les différents ministères et organismes.

Les mesures du Plan d'action ont été sélectionnées à la suite d'un appel auprès des ministères et organismes du gouvernement du Québec entre l'été et l'automne 2024. Plus d'une centaine d'initiatives ont été recommandées au Secrétariat à la jeunesse. Le Plan d'action comporte d'ailleurs plusieurs mesures portées par des ministères. Il est le reflet du caractère transversal de la jeunesse et démontre qu'il s'agit d'une responsabilité collective.

Les programmes normés déployés par le Secrétariat à la jeunesse ont été revus et actualisés en compagnie du Secrétariat du Conseil du Trésor permettant entre autres d'insérer le volet de « soutien à la mission jeunesse » dans le cadre du Programme d'appui aux organismes œuvrant auprès des jeunes Québécoises et des Québécois, pour les organismes qui offrent des services aux jeunes.

Le Plan d'action jeunesse utilisera trois Programmes normés comme véhicules administratifs :

- Programme d'appui aux organismes œuvrant auprès des jeunes Québécoises et des Québécois (PAOOJQ)
- Programme Créneau Carrefour Jeunesse emploi (PCCJ)
- Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ).

Un appel de propositions a été réalisé auprès de la société civile du 12 décembre 2024 au 23 janvier 2025. Les acteurs du milieu de la jeunesse pouvaient faire une demande pour un financement à la mission (Volet 1) ou pour une demande de financement spécifique à un projet jeunesse (volet 2) dans le cadre du PAOOJQ.

Ce sont près de 520 projets totalisant 390 millions de dollars en demande qui ont alors été reçus. Une analyse rigoureuse et approfondie de ces multiples propositions a été réalisée par le Secrétariat à la jeunesse. Des critères d'admissibilité, de pertinence, d'efficacité et d'efficience ont guidé la sélection des projets déposés.

Enfin, afin de répondre de manière concrète et concertée aux enjeux prioritaires identifiés pour les jeunes du Québec, le Secrétariat à la jeunesse mettra en place des chantiers de travail structurants et collaboratifs :

- Chantier #1 :
Donner les moyens à la jeunesse de porter sa voix dans la collectivité
- Chantier #2
Rassembler, unir et mobiliser les forces vives du milieu de la jeunesse
- Chantier #3
Inspirer et innover : intelligence artificielle, numérique et lutte à la désinformation

5- Autres options

Parmi les options qui ont été examinées par le Secrétariat à la jeunesse, il y a eu le prolongement du Plan d'action 2021-2024 jusqu'en 2030. Comme les contextes économiques et sanitaires ont beaucoup évolué depuis 2021 et que le Plan venait à échéance en 2025, à la suite d'une année de transition entre les deux plans, il a été décidé de proposer un Plan d'action jeunesse commençant le 1er avril 2025 et se terminant le 31 mars 2030. De ce fait, la Politique québécoise de la jeunesse pourra être mise à jour au même moment que le premier Plan qui en découlera. Dans ce contexte, une seule et unique tournée de consultation à travers le Québec pourrait se déployer au lieu de deux, ce qui contribuerait à réduire les coûts pour cet exercice essentiel à l'actualisation de ces documents.

Aussi, comme le contexte économique risque d'être instable dans les prochaines années, il est suggéré que les actions qui seront déployées dans le Plan d'action le soient pour les cinq prochaines années afin d'assurer une continuité des services pour les jeunes qui en auront grandement besoin.

6- Évaluation intégrée des incidences

Les mesures, programmes, projets et initiatives jeunesse tiendront compte des éléments suivants et auront une incidence sur la population jeunesse en permettant :

- D'inclure des jeunes dans les différentes étapes des activités qui sont soutenues et réalisées;
- De donner les moyens à la jeunesse de faire entendre sa voix dans la collectivité;
- De rendre disponibles des lieux physiques accueillants qui favorisent la socialisation des jeunes;
- D'offrir des services adaptés et flexibles favorisant la conciliation des facettes de leur vie;
- D'offrir la possibilité aux jeunes d'expérimenter, par des projets concrets;
- D'outiller les jeunes dans le développement des compétences de base;
- De porter une attention particulière aux jeunes en situation de vulnérabilité;
- De veiller à ce qu'une diversité de profils de jeunes et de milieux soit représentée.

Jeunes

Le Plan d'action jeunesse s'adresse à tous les jeunes de 15 à 29 ans et peut étendre ses actions à ceux qui ont 12 à 35 ans pour avoir une visée préventive ou pour soutenir certaines transitions particulières. Bien que le Plan d'action s'adresse à tous les jeunes Québécoises et Québécois, des mesures spécifiques sont prévues pour faciliter le parcours de certains groupes de jeunes, qui font face à des enjeux particuliers, tels que les jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles, les jeunes en situation de handicap, les jeunes de la communauté LGBTQ+, les jeunes Québécois d'expression anglaise, ou les jeunes issus des Premières Nations et des Inuit.

Intégration des jeunes

Le Plan d'action vise à accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie. Il comporte des mesures pour, entre autres, soutenir les jeunes vulnérables, pour favoriser la réussite éducative et pour faciliter leur intégration sur le marché du travail. Ces mesures sont cohérentes avec les enjeux ressortis lors des consultations publiques et sont d'autant plus pertinentes dans le contexte où les jeunes sont parmi ceux qui ont été le plus touchés par les pertes d'emploi qu'a entraîné la pandémie et celles qui pourraient l'être en raison du contexte économique actuel.

Santé

Un souci particulier est porté à la santé et au bien-être des jeunes. La santé mentale et physique est une des priorités qui ont été grandement abordées lors des consultations.

Portée nationale

Les mesures du Plan d'action ont une portée nationale et plusieurs d'entre elles touchent au moins 9 régions du Québec. La portée des mesures était d'ailleurs un critère de sélection lors de l'appel de propositions, l'objectif étant de soutenir des initiatives pouvant être déployées sur l'ensemble du territoire québécois afin de rejoindre le plus de jeunes possible. Elles permettent également de mettre en valeur les régions du Québec et les opportunités qu'elles recèlent, notamment en matière d'emploi.

Analyse différenciée selon le sexe

L'application de l'analyse différenciée selon le sexe sera intégrée à la mise en œuvre du Plan d'action. Des indicateurs spécifiques seront appliqués à certaines mesures afin de mieux comprendre leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes en vue de mettre en place des actions adaptées et de prévenir les inégalités.

Analyse d'impact réglementaire

Le Plan d'action jeunesse 2025-2030 ne requiert pas d'analyse d'impact réglementaire en vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017), puisque les modalités ne concernent pas et n'ont pas d'impact sur les entreprises.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Près de 40 ministères et organismes publics forment le Comité interministériel jeunesse sont consultés et contribuent à l'actualisation des axes et des mesures du Plan d'action jeunesse 2025-2030.

Comme précisé précédemment, un appel des mesures a été réalisé à l'été et à l'automne 2024 auprès des ministères et des organismes. Des rencontres bilatérales ont été, également, réalisées ceci afin de s'assurer de recommander des initiatives soutenues par le Secrétariat à la jeunesse en adéquation avec celle des ministères et organismes. Les acteurs du milieu de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes ont été également consultés.

Le Secrétariat à la jeunesse a également constitué un comité de partenaires composé de membres qui agissent dans différents domaines liés aux axes du Plan d'action et qui offrent des services et des activités à des jeunes aux profils variés. Le comité permet l'échange d'informations sur des enjeux jeunesse émergents ou prioritaires, ainsi que sur des réalités vécues par les acteurs du milieu de la jeunesse. L'initiative permet au gouvernement de disposer d'un mécanisme pour sonder efficacement ses partenaires jeunesse et d'être en phase avec la réalité du terrain.

Tous sont unanimes : il est essentiel de pouvoir travailler collectivement à faire une différence et à soutenir les jeunes du Québec.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre du Plan d'action jeunesse serait effective et rétroactive au 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2030.

Une annonce la plus rapide possible permettra d'éviter une rupture de services pour certains organismes ou projets. Ainsi, il est souhaité que le Plan soit rendu public au printemps 2025. Des activités de communication seront réalisées afin de mettre en valeur les actions portées par le Plan d'action jeunesse 2025-2030, tout au long des prochains mois.

9- Implications financières

Le Plan d'action jeunesse 2025-2030 prévoit des investissements d'un peu plus de 513 millions de dollars pour les cinq années du Plan dont un peu plus de 313 millions seront investis par le Secrétariat à la jeunesse et près de 200 millions de dollars par les ministères et organismes responsables d'une ou de plusieurs mesures du Plan d'action jeunesse.

Voici les sources de financement ainsi que les dépenses prévues du Secrétariat à la jeunesse pour le Plan d'action, pour les cinq prochaines années, dans le tableau ici-bas :

Les sources de financement sont expliquées dans le tableau ici-bas :

<i>Implication financière du SAJ dans le Plan d'action jeunesse 2025-2030</i>						<i>Total</i>
(en millions de dollars)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	
Financement						
Crédit régulier	54,5	54,5	52,2	52,2	34,1	247.5
Mesure de budget 25-26	8,6	9,5	11,8	11,8	11,8	53.5
Financement du PQI	3.9	3.9	3.9	0.8		12.5
Total financement	67,0	67,9	67,9	64,8	45,9	313.5
Total investissement	67,0	67,9	67,9	64,8	45,9	313.5

10- Analyse comparative

Pour qu'une société soit prospère et puisse relever les défis contemporains, elle doit donner à sa jeunesse les moyens d'atteindre les objectifs du Plan d'action jeunesse. Pour ce faire, elle doit lever les obstacles individuels et collectifs qui compromettent l'avenir des jeunes à l'aide de politiques ou de plans d'action.

Les États membres des Nations Unies ont officiellement reconnu en 1965 que l'esprit créateur et l'énergie des jeunes sont des éléments indispensables au développement des sociétés dans lesquelles ils vivent. En 1995, l'ONU a réitéré et renforcé son engagement vis-à-vis des jeunes en adoptant un [Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà](#), un cadre servant à guider l'action en faveur des jeunes. En 1998, l'ONU a adopté la Déclaration de Lisbonne par laquelle les [ministres de la Jeunesse du monde entier](#) se sont engagés à élaborer des politiques nationales et des programmes opérationnels en faveur de la jeunesse. En adoptant sa première Politique de la jeunesse en 2001, le Québec est devenu l'un des pionniers en la matière à l'échelle internationale.

La [Youth Strategy 2019-2027](#) constitue le cadre de référence en matière de politique de la jeunesse pour l'Union européenne. [Onze objectifs](#) pour la jeunesse européenne ont été adoptés à la suite d'un dialogue avec les jeunes. Le [Youth action plan 2022-2027](#) de la Commission européenne est le tout premier cadre stratégique pour un partenariat avec les jeunes du monde entier. Il vise notamment à accélérer les progrès vers la réalisation du programme de développement durable à l'horizon [2030](#). L'OCDE a aussi son [plan d'action jeunesse](#).

Plusieurs États dans le monde se sont dotés de politiques ou de plans d'action en faveur des jeunes : le [Canada](#), l'[Australie](#), la [France](#), la [Fédération Wallonie-Bruxelles](#), l'[Irlande](#), l'[Écosse](#), l'[Espagne](#), le [Danemark](#), la [Finlande](#), l'[Allemagne](#) sont au nombre de ces pays, pour en nommer que quelques-uns. Le gouvernement de la Grande-Bretagne est présentement en [consultation](#) afin de lancer sa stratégie d'action jeunesse pour les 10 prochaines années. Plusieurs villes et nations autochtones ont aussi leurs plans d'action jeunesse.

Le ministre responsable de la Jeunesse,

MATHIEU LACOMBE